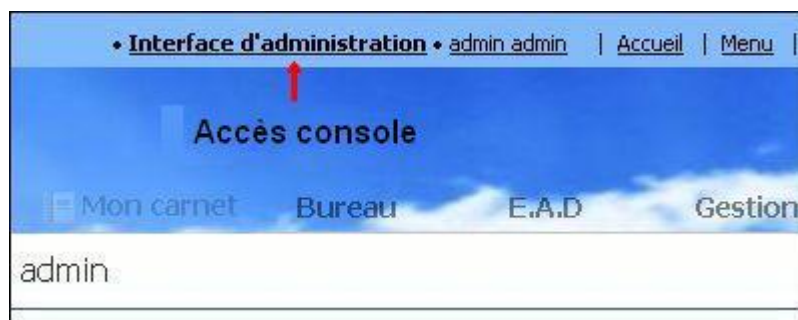




## Annexe 2 : Création d'une nouvelle page par l'administrateur en direction d'un groupe d'utilisateurs

La procédure indiquée ci-dessous est réalisée avec un compte administrateur. C'est le seul compte qui a la possibilité de forcer cette nouvelle page dans les environnements des utilisateurs. Un autre compte que celui-là peut seulement la proposer à d'autres utilisateurs en la partageant.

1. Se connecter au CEL avec le compte administrateur du CEL.



2. Cliquer ensuite sur « interface d'administration ».

La console d'administration du CEL s'ouvre.

3. Cliquer sur « Pages » pour rentrer sur la console permettant de gérer les pages.



4. La page que l'on va ajouter sera accessible par l'intermédiaire d'un nouvel onglet. Cliquer sur « Ajouter une page ».

Dans notre exemple, la page sera ajoutée à tous les utilisateurs.



5. Indiquer le **nom** tel qu'il apparaîtra pour les utilisateurs, le **type** (ici une page html dont on doit renseigner l'url), puis cocher les options souhaitées.

Si cette page est indispensable pour les utilisateurs (gestion des notes, informations de l'établissement, etc.), on laisse décochée la case « Permettre à l'utilisateur de supprimer cette page ».

Ne pas oublier d'**enregistrer**.

Accueil » Gestion des onglets » Gérer les options générales de la page

Nom

Description

Type  URL de la page :

Options

- Permettre à l'utilisateur de supprimer cette page
- Appliquer aux futurs utilisateurs
- Appliquer a tous les utilisateurs (un nouvel onglet sera créé pour les utilisateurs déjà existant)
- Widgets alignés
- Bloquer cette page
- Afficher la barre de titre des widgets

Nombre de colonnes

Thème

6. La page enregistrée s'affiche alors en dessous des autres pages. On peut la modifier à tout moment.

Accueil » Gestion des onglets

Pages affectées aux utilisateurs du groupe :

**GESTION**

---

**Mode** : Anonymous

**Type** : personalizable portal (/)

[\[Modifier cette page\]](#) [\[Supprimer cette page\]](#)

**SITE**

Site du collège

**Mode** : Anonymous

**Type** : HTML page (http://barbapapa.fr)

[\[Modifier cette page\]](#) [\[Supprimer cette page\]](#)

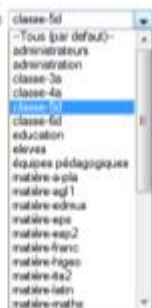
7. On quitte l'interface administrateur : on constate alors la présence d'un nouvel onglet « Site ». Il suffit de cliquer dessus pour vérifier la bonne ouverture de la page souhaitée. Cet onglet est disponible maintenant pour tous les utilisateurs.



8. Si l'on souhaite mettre une page la disposition d'un groupe d'utilisateurs, il suffit de reprendre le document à l'étape 4.

Accueil » Gestion des onglets

Pages affectées aux utilisateurs du groupe :



On choisit le groupe auquel on veut ajouter une page.

Dans notre exemple, il s'agit de la classe de 5d.

On clique sur Ajouter une page

+ Ajouter une page

On continue ensuite avec la procédure décrite dans les étapes 5 à 7.